

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 2014-383 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1998-180
CONCERNANT LES CHIENS
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à sa réunion du 10 mars 2014 le règlement numéro 2014-383 modifiant le règlement numéro 1998-180 concernant les chiens sur le territoire de la ville de Paspébiac et que ce règlement est en vigueur depuis son adoption.

Le règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

Donné à Paspébiac, ce 14^e jour de mai 2014.

Paul Langlois
Directeur général et greffier